

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with columns for Arrivées à Cahors, Départs de Cahors, Arrivées à Libos, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris. Includes train schedules for regular goods and fair trains.

Cahors, le 20 Avril 1876

Depuis la constitution du nouveau ministère, il y a soixante et onze départements dont les préfets ont été révoqués, mis en disponibilité, admis à faire valoir leurs droits à la retraite ou déplacés. M. Ricard a parfaitement compris son rôle de premier ministre. L'élimination d'un certain nombre de fonctionnaires gravement et notoirement compromis devait produire et a produit un effet de détente dont l'opinion a ressenti le salutaire contre-coup...

On n'improvise pas des administrateurs, et il est toujours mauvais de renvoyer les hommes capables dont le concours peut être utile. Les préfets conservés par M. Ricard se montreront dignes, nous en avons le ferme espoir, de la confiance du Maréchal-Président et des Chambres.

En l'absence des deux Chambres, l'opinion publique reste sous l'impression de cette dernière séance dans laquelle M. Ricard, ministre de l'intérieur, a réduit à sa juste valeur devant la Chambre des députés l'audace du parti bonapartiste. Tous les journaux indépendants applaudissent au langage patriotique du ministre.

On lit dans le Temps : Le parti bonapartiste, dont la tactique est de troubler les esprits par des discussions irritantes, a naturellement essayé de contraindre la Chambre à ouvrir la discussion sur l'amnistie. Mais la majorité a écarté cette manœuvre et refusé la mise à l'ordre du jour des propositions sur l'amnistie; et la Chambre s'est séparée pour un mois.

pourtant que c'est bien fini, car la Chambre a vu très clair cette fois dans le jeu de la minorité impérialiste, et le gouvernement lui-même a su trouver contre les partisans du régime déchu des accents tout à fait propres à les décourager. L'un d'entre eux semblait faire à la République constitutionnelle l'hommage ou l'injure d'une abdication volontaire; M. Ricard a rappelé, aux applaudissements de la Chambre, que l'empire n'avait plus à abdiquer, mais à s'incliner devant le décret de déchéance rendu en 1871, confirmé en 1873 et solennellement ratifié en 1876 par le suffrage universel.

On lit dans le Moniteur universel :

Le Pays est fixé sur l'issue qu'aura, à la rentrée des Chambres, le débat sur l'amnistie. Rien à cet égard n'est plus décisif que le rapport de M. Leblond dont M. Ricard a résumé les conclusions, avec toute la force et l'autorité de sa parole: « Ce rapport, dans le langage le plus noble; le plus énergique, condamne, a-t-il dit, les abominables crimes de la Commune, il déclare que l'amnistie est impossible, que ce serait une réhabilitation; que voulez-vous demander de plus? Il déclare qu'on peut avoir une absolue confiance dans la miséricorde du chef de l'Etat. Qui donc en doute ici et en France? »

Peut-on exiger des paroles plus nettes que celles-ci? Les chicanes des bonapartistes qui ont amené le ministre de l'intérieur à les prononcer auraient eu au moins cet effet utile si l'opinion du Gouvernement n'avait été déjà parfaitement connue; elles n'ont eu d'autre résultat que de provoquer un incident sans rapport avec l'amnistie; et cet incident à son tour a conduit le ministre de l'intérieur à rappeler au milieu des applaudissements répétés de la majorité la sentence de déchéance portée contre l'empire. La tactique des bonapartistes n'a réellement abouti qu'à des déclarations très-vivement approuvées de M. Ricard; ce n'est pas précisément un succès pour eux.

On lit dans le Journal des Débats :

Si la Chambre laisse, à son départ de Versailles, trois élections en suspens, ce qui est à tous égards regrettable, elle a mis un terme, par son attitude, aux inquiétudes que la question de l'amnistie et la propagande inconstitutionnelle des bonapartistes risquaient de répandre en son absence dans le pays.

Le discours inopportun et maladroit de M. Raoul Duval, en trahissant les intentions secrètes de son parti, a eu l'avantage de dissiper les derniers nuages et de prévenir l'effet des manœuvres qu'on se proposait d'exécuter pendant le congé parlementaire. Les bonapartistes avaient choisi à dessein la veille de la prorogation pour faire une manifestation solennelle en portant à la tribune un programme qui, sous une apparence constitutionnelle, recouvrait les projets les moins réguliers.

M. Ricard a déjoué ce plan audacieux avec la décision, l'entrain et le courage d'un véritable homme d'Etat. « Nous n'étions pas habitués à rencontrer un semblable langage, s'est écrié M. Raoul Duval, dans la bouche des membres du gouvernement! » Ce n'est pas la dernière surprise que le cabinet actuel réserve à M. Raoul Duval. Il faut que les bonapartistes en prennent leur parti: ils ne rencontreront plus auprès du gouvernement les regrettables complaisances qui leur ont permis de prendre dans le pays et dans les Assemblées une attitude si arrogante; ils auront à compter à l'avenir avec un pouvoir résolu à faire respecter ses droits et à exiger des partis, non des phrases pompeuses et de vagues déclamations, mais une soumission effective; ils devront renoncer à se draper dans leur dignité, alors qu'ils se préparent à voter pour l'amnistie et que leurs députés ne cessent de porter

à la tribune des propositions qui désorganiseraient, si elles étaient adoptées, nos services administratifs.

Nous comprenons la douleur et l'indignation que leur inspire cette nouvelle perspective après la longue impunité que les gouvernements précédents leur avaient accordée. On ne pourra donc plus se dire conservateur et se faire soutenir comme tel aux élections, tout en continuant de casser, un à un et petit à petit les ressorts du gouvernement. On ne pourra plus faire des déclarations magnanimes, mettre la main sur son cœur et prendre le ciel à témoin de sa sincérité, sans être arrêté par un ministre prêt à crever d'un seul mot tous ces ballons d'une bruyante éloquence.

« Mais c'est de la haine, a dit M. Raoul Duval! Il n'y a plus de régime parlementaire possible si les orateurs de l'opposition ne sont pas pris au mot par les ministres. » De la haine! non: c'est tout simplement du bon sens, de la légalité et de la clairvoyance, de la part de ministres décidés à ne pas se laisser séduire au mirage qui avait ébloui leurs prédécesseurs. Si les bonapartistes tiennent à être traités en constitutionnels, qu'ils ne se contentent pas de parler, qu'ils agissent en constitutionnels! Sans cela ils seront traités comme ils le méritent, c'est-à-dire en révolutionnaires. Cruelle alternative pour un parti habitué à vivre sur une perpétuelle équivoque!

Les radicaux ne sont pas sortis non plus très intacts de la dernière séance. Il est évident qu'ils ont été vaincus dans la première bataille livrée contre la majorité, et que l'amnistie a été pour eux l'occasion d'une déroute aussi complète que méritée.

Ainsi bonapartistes et radicaux, radicaux et bonapartistes pouvaient sortir de la Chambre des députés, bras dessus, bras dessous, en pleurant sur le sort lamentable des pauvres communards. Et ce n'est pas seulement sur la question de l'amnistie que ces deux partis s'entendent. Les radicaux, eux aussi, paraissent disposés à appuyer la proposition bonapartiste qui demande la nomination des maires par le suffrage universel dans chaque commune de France.

Jusqu'ici cet accord n'a pas un caractère redoutable; mais les événements ultérieurs peuvent lui donner une réelle gravité, et il est bon de le dire à l'avance pour que le pays sache bien que, si des jours de trouble et de misère se lèvent pour lui, c'est à une coalition détestable qu'il le devra.

Les journaux de Paris s'occupent d'une petite révolution intérieure qui s'opère dans les bureaux de la République française. Les principaux collaborateurs de M. Gambetta se retirent, entr'autres M. Challemel-Lacour, sénateur, MM. Allain-Targé et Spuller, députés, et ils fondent un organe nouveau. Diverses appréciations circulent à ce sujet. D'après le Figaro, M. Gambetta voudrait contribuer à la consolidation de l'état des choses actuel, en suivant une politique modérée.

Informations

Voici les résultats des élections de dimanche dernier :

Paris (17e arrondissement). — M. Pascal Duprat (gauche), 5,231; M. Chabert (radical), 3,963; M. Héredia (radical), 2,209; M. Desprès (bonapartiste), 2,044; M. de Carbonnel (légitimiste), 913. — Ballotage.

Marseille. — M. Bouquet (radical), élu par 4,244, contre M. Guinier-Pagès (gauche), 2,300; M. Vrau (clérical), 2,100; divers, 300.

Bordeaux. — M. Raynal (radical), 5,831; M. Simiot (gauche), 5,277. — Ballotage.

Saint-Amand (Cher). — M. Saint-Sauveur (conservateur), 5,240; M. Rollet (républicain), 5,149; M. Dindeau (républicain), 1,774. — Ballotage.

GRAVE SITUATION EN ORIENT.

L'insurrection, qui était assoupie en Herzégovine, sauf dans le voisinage du Montenegro, a recommencé dans la Bosnie, pendant l'armistice conclu en Herzégovine. Elle prend en Bosnie le caractère d'une lutte, non pas seulement entre les insurgés et le gouvernement ottoman, mais entre les deux populations musulmane et chrétienne, à peu près de force égale dans cette province. Si l'insurrection, ce qu'on peut prévoir, n'est pas rapidement comprimée, elle mettrait à une sérieuse épreuve l'entente des trois puissances impériales.

Au cas où la Turquie se montrerait impuissante, le seul moyen de rétablir la paix serait une occupation par l'Autriche des provinces insurgées. Mais l'Autriche sait bien qu'une fois entrée en Bosnie et en Herzégovine, il lui serait difficile d'en sortir, et il n'est pas prouvé d'ailleurs que la Russie consentit à une occupation autrichienne.

Rien n'est moins certain que l'existence actuelle entre les trois puissances d'un accord sur la question turque. On a beaucoup remarqué une sorte d'acte d'accusation de la Nouvelle Presse libre de Vienne contre la politique russe. Le lendemain du jour où cette feuille publiait cet article à grand fracas, la Correspondance politique soutenait au contraire que « jusqu'ici il ne s'était pas produit la moindre divergence dans les vœux et dans l'action de Vienne et de Saint-Petersbourg. » « Mais la Nouvelle Presse libre répondit aussitôt qu'il ne fallait attacher aucune importance à cette tentative de la Correspondance politique pour dissiper les inquiétudes. » Les événements qui vont suivre leur cours, ajoutait ce journal, nous fourniront plus d'une occasion de mettre en lumière, d'une façon, hélas! trop claire, la justesse de nos vues.

Deux opinions opposées sont donc soutenues par la presse étrangère sur l'attitude respective de la Russie et de l'Autriche-Hongrie dans la question d'Orient. D'un côté, la Nouvelle Presse libre et la Gazette allemande, qui soutiennent à Vienne la politique allemande, affirment que la Russie a la main dans l'insurrection, que sa politique est opposée à la politique pacificatrice de l'Autriche-Hongrie, et la Gazette de Cologne s'exprime, quoique avec plus de discrétion, dans le même sens. De

l'autre, la *Correspondance politique*, la *Presse*, de Vienne et d'autres feuilles ministérielles affirment l'accord parfait des deux puissances.

Même incertitude sur les relations entre Berlin et Saint-Petersbourg. Un article à sensation de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* pourrait se résumer ainsi : « L'Allemagne n'a pas besoin de la Russie; c'est à la Russie à savoir s'il lui convient de marcher avec l'Allemagne. » La *Correspondance de Berlin* vient de donner une sorte de consécration à l'article de la feuille berlinoise en donnant à l'Europe la traduction française. La *Gazette de Strasbourg*, en publiant en tête de sa partie non officielle un article intitulé : « la Crainte des Russes », trahissait, tout en les combattant, les doutes qui se sont produits sur la solidité de l'alliance entre la Russie et l'Allemagne. Enfin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans un article nouveau, insiste sur la nécessité d'une entente entre le gouvernement et le futur Reichstag, non-seulement pour résoudre les difficultés sérieuses que présenterait la situation intérieure de l'empire, mais pour dissiper « les nuages qui assombrissent l'horizon politique de l'Europe. » Si l'union des trois empires est aussi assurée qu'on le dit, d'où peuvent venir ces nuages? Depuis deux ans on nous disait que cette triple alliance suffisait à tout.

Dans la situation humiliée et délaissée que les Napoléon nous ont faite, la France doit rester spectatrice impuissante des événements qui peuvent se dérouler prochainement. Elle doit penser à guérir ses blessures, en préparant l'Exposition de 1878, dont nous parlons plus loin à la *chronique locale*.

### Chronique religieuse

Voici par exemple la chose du monde la plus étrange, la plus invraisemblable, la plus surprenante, la plus incroyable, la plus inouïe, etc.

L'*Opinion nationale* a écrit en toutes lettres que si l'élection de M. Chesnelong a été invalidée par l'Assemblée, ce n'est, ni pour cause d'immixtion du clergé, ni pour cause de pression administrative, mais uniquement « parce que la Chambre a voulu réprover la doctrine du *Syllabus*, en la personne du président des Cercles catholiques. »

Je l'avoue, cet aveu me plonge en des réflexions folâtres.

— Les sœurs de charité qui, depuis vingt-quatre ans, servaient l'orphelinat de *Cologne*, ont été expulsées.

— Les conférences de l'*Avent* de 1875, prêchées à *Notre-Dame* par le P. Roux, de la Compagnie de Jésus, ont été réunies en un volume que vient de publier la librairie Jouby et Roger.

— L'ex abbé *Michaud*, ayant échoué dans sa tentative pour fonder un schisme en France, s'en va à *Berne* comme professeur d'une faculté *vieille catholique*, qui compte cinq élèves.

— Nous donnons quelques détails complémentaires sur le vénérable Frère *Alphonse*, visiteur provincial des Ecoles chrétiennes, dont le *Journal du Lot* a déjà parlé :

« Le Frère *Alphonse*, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867, en récompense de ses longs et dévoués services.

Il jouissait d'une grande popularité et laisse d'unanimes regrets. C'était un noble caractère et une belle âme. »

« A ses obsèques, une foule énorme, dit le *Courrier de la Gironde*, s'était échelonnée sur le parcours du cortège funèbre. On peut évaluer à quinze mille le nombre des personnes qui ont accompagné jusqu'au cimetière la dépouille mortelle de cet homme de bien. Tous les rangs de la société, riches et pauvres, s'étaient réunis autour du cercueil du visiteur provincial.

« A notre époque, peu d'hommes ont le privilège de rallier autant de sympathies. »

« L'intendance militaire, dit une feuille religieuse, a procédé, ces jours derniers, à la mise en adjudication de cent chapelles de campagne de l'armée. »

Les Droits de l'homme n'ont pas manqué de contester aussitôt la légalité d'une semblable dépense.

La légalité pour les rédacteurs de ce journal consisterait dans l'abolition de la religion, de la famille, de l'armée, nous savons cela. Nous n'avons même pas oublié qu'il fut une certaine époque où la légalité, pour ces messieurs, tenait

dans un tout petit coin du chemin de ronde de la *Roquette*.

Henri NADAL.

Le nouveau maire de Bordeaux, M. Fourcand, sénateur, dont les opinions résolument républicaines sont assez connues, vient de prononcer, à l'enterrement d'un Frère de la doctrine chrétienne, un discours où nous sommes heureux de trouver et de signaler des doctrines qui nous sont chères.

« C'est plus qu'un hommage personnel et respectueux que je viens rendre à cette tombe, a dit M. Fourcand, c'est un sentiment public que j'ai pour devoir d'exprimer. » C'est donc comme maire de Bordeaux, comme représentant de la population de cette grande et intelligente ville, que M. Fourcand a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs, si la vérité est toujours un devoir pour l'homme, c'est surtout en face de la mort qu'elle s'impose avec une autorité plus inflexible et plus austère. Or, qu'on le sache bien, le directeur des Frères de nos Ecoles chrétiennes fut pendant sa longue carrière l'auxiliaire empressé de cette liberté d'enseignement que Bordeaux a toujours réclamée et défendue, et qu'en ce qui me touche j'ai poursuivie avec persévérance.

« Notre population, qui n'a jamais séparé son amour de l'ordre de l'amour de la liberté, a compris que le premier gage et le plus assuré de la paix sociale était le libre arbitre du père de famille dans la culture intellectuelle de ses enfants, dans le choix de leurs maîtres, et elle a applaudi à tous les efforts et à tous les sacrifices tentés dans ce but.

« Le Frère *Alphonse* fut un serviteur loyal de cette idée; jamais il ne se fit le destructeur d'une doctrine libérale et féconde, et son esprit judicieux et patient nous aida même à supporter quelques-unes de ces difficultés passagères que les entreprises humaines, même les plus exemptes d'exclusivisme, rencontrent parfois dans leur accomplissement. »

### Chronique locale

et méridionale.

Nous avons annoncé la destitution de M. le vicomte de Gombert, préfet du Lot, et son remplacement par M. Porteu, sous-préfet de Lisieux.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, dont on avait imprudemment prononcé le nom dans un but facile à comprendre, lors des élections sénatoriales du Lot, a justement pensé que le représentant direct de son gouvernement à Cahors devait être changé, l'opinion publique ayant vu clairement que la nomination de trois députés bonapartistes avait été la condition de succès des sénateurs élus.

Toutefois, aujourd'hui que la vérité est connue, nous n'hésitons pas à dire que M. le vicomte de Gombert n'avait fait que se conformer aux ordres transmis par un ministre maladroit et obstinément aveugle, qui s'était oublié au point de favoriser par ses conseils l'échange d'un candidat qui lui était cher contre la concession de trois sièges législatifs à la faction impérialiste. Préparée de longue main par M. Breynat, avant le vote de la Constitution, c'est-à-dire avant que M. de Gombert fût préfet du Lot, cette combinaison, qui s'appliquait d'abord à la composition de la future Assemblée, a été renouée pour le Sénat et a réussi.

M. le vicomte de Gombert avait des qualités administratives incontestables. Mais la combinaison dont nous venons de parler, et dont tout le monde connaît dans le Lot les détails et les péripéties, lui avait imposé en quelque sorte l'obligation de tolérer les banquets et les agissements coupables de quelques maires et de quelques agents impérialistes sur la côte du Lot. Il avait été également forcé, pour que le but fût atteint et les conditions rigoureusement tenues, de choisir un maire en dehors du Conseil municipal dans une ville importante de l'arrondissement de Gourdon, à la veille même de l'ouverture du scrutin. Par un excès de zèle inconcevable, il avait fait sommer par... le brigadier de gendarmerie, un juge de paix de ne pas se rendre, pendant la période électorale, dans le canton où il était né et où il avait une très grande influence

hostile à l'empire. Enfin, il n'avait rien fait pour démentir certains bruits infâmes ou grotesques à l'aide desquels les bandes gagées du bonapartisme (même une bande de Corses) trompaient les paysans en parcourant les moindres communes et les moindres hameaux.

M. Porteu, sous-préfet de Lisieux, devient donc préfet dans des conditions où il est appelé à réparer un passé malheureux qui a fait du Lot un adversaire de l'immense majorité de la France. Il lui sera facile de réconcilier avec le sentiment national nos populations excellentes, qui ont commencé à comprendre, dès le lendemain du 20 février, combien elles avaient été indignement abusées.

La feuille bonapartiste de Cahors pousse des cris de douleur, en annonçant la révocation de M. le vicomte de Gombert. C'est le châtement de M. le vicomte de Gombert que d'avoir encouru une pareille oraison funèbre.

Le mouvement sous-préfectoral se prépare; il sera communiqué à M. Ricard, dès son retour à Paris.

Le Président de la République a décidé que Paris serait, en 1878, le siège d'une Exposition universelle.

Un décret, en date du 13 avril, adjoint à l'Exposition universelle de l'agriculture et du commerce, une Exposition universelle des beaux-arts. C'est le troisième décret sur la matière qui ait été rendu en dix-neuf jours.

Le premier, en date du 25 mars, complétait le personnel de la commission des expositions, en vue d'une Exposition internationale, qui, d'après les considérants du décret, devait avoir lieu prochainement à Paris. Le public reçut ainsi, par voie indirecte, la première nouvelle du projet conçu par le gouvernement.

Un second décret, en date du 4 avril, décida qu'une Exposition universelle s'ouvrirait à Paris en 1878. L'exécution de ce décret constituera le Trésor en dépense; elle exigera donc le vote d'un crédit. Cependant le gouvernement s'est engagé dans une voie de dépenses, sans avoir au préalable consulté les Chambres, ce qui n'est pas régulier. Mais le décret du 4 avril restreignait l'Exposition de 1878 aux produits agricoles et industriels. Le gouvernement s'est ravisé, et le dernier décret complète l'Exposition internationale de 1878 en prescrivant l'ouverture simultanée d'une Exposition universelle des beaux-arts.

Le gouvernement, après une marche hésitante dans une voie irrégulière, est donc arrivé à donner à l'Exposition universelle la généralité qu'elle comporte. Il lui reste à demander après coup au Parlement des crédits qui, nous l'espérons, ne lui seront pas refusés.

Il est à souhaiter que le département du Lot, resté à peu près étranger à la grande Exposition de 1867, sorte de sa torpeur pour montrer que le long abandon dans lequel il a été laissé ne l'empêche pas d'être l'un de ceux qui peuvent figurer avec honneur dans la grande famille française.

Nous engageons nos abonnés et nos lecteurs à préparer, dès aujourd'hui, par des soins particuliers de nombreux envois de nos produits vinicoles. Nous ne pouvons que gagner à faire connaître ces produits, qui avaient naguère si peu de débouchés et de moyens de transport, et qui, même lors de la découverte des chemins de fer, se sont trouvés dépossédés de la grande voie de communication qui traversait le Lot de Cressensac à la Madeleine. Le gouvernement de l'empire fit passer, en effet, le chemin de fer par Périgueux, en nous dépoignant de la route directe et séculaire de Paris à Toulouse.

Il est temps de secouer la léthargie qui pesait sur nous. Nous devons à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire au gouvernement actuel, la bonne fortune, bien tardive, d'avoir prochainement une ligne ferrée pour Gourdon et une autre ligne de Cahors à Figeac. Le département du Lot doit comprendre que de nouvelles destinées s'annoncent pour lui, si ces travaux se réalisent prochainement, et si d'autres concessions lui sont faites pour le tirer de son isolement ancien et profond.

L'ouverture de la première session ordinaire des conseils généraux pour l'année 1876 aura lieu le lundi 24 avril.

Les assises du département du Lot, pour le

2<sup>e</sup> trimestre 1876, s'ouvriront à Cahors le lundi 8 mai, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Destanne de Bernis, conseiller à la Cour d'appel. MM. Dupuy et Durieu, juges au tribunal de Cahors, sont nommés assesseurs.

Le Conseil municipal de Cahors s'est occupé dans sa séance d'hier, du rétablissement à Cahors d'une école normale. D'après les bruits qui circulent, on établirait l'école à la maison Salinié, à Ste-Claire.

Le *Moniteur universel* croit pouvoir annoncer que le décret relatif à la fusion des postes et des télégraphes sera très prochainement publié par le *Journal officiel*.

On continue à s'occuper beaucoup dans le monde savant du système télégraphique électrique fonctionnant sans fils conducteurs, en empruntant à la terre les immenses réserves d'électricité qu'elle contient, en se servant comme fil conducteur des conduites d'eau, des conduites de gaz, etc.

Le *Journal de Lot-et-Garonne* annonce que, par lettres apostoliques du 31 mars 1876, Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, a été nommé prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et comte romain.

Par décret du 1<sup>er</sup> avril, M. Mader, ex-sous-lieutenant de réserve, domicilié à Figeac (Lot), a été nommé sous-lieutenant de réserve au 20<sup>e</sup> de ligne.

Dimanche on a retiré du Lot, à Pradines, le corps du nommé Paillet, charbonnier, qui avait disparu depuis plusieurs jours. On pense que ce malheureux, se serait volontairement donné la mort.

Un concours sera ouvert, le lundi 21 août prochain, à l'Ecole d'Agriculture de de Montpellier, pour la nomination à un emploi de professeur d'économie et de législation rurales dans les Ecoles d'agriculture.

Le programme du concours se distribue à Paris, au ministère de l'agriculture et du commerce, (direction de l'agriculture 1<sup>er</sup> bureau); et au Secrétariat des trois Ecoles d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure); de Grignon (Seine-et-Oise); de Montpellier (Hérault).

Le tribunal de simple police de Cahors a prononcé, dans son audience du 11 présent mois, 20 condamnations, savoir :

- 4 pour infraction aux règlements sur la police du roulage;
- 1 pour infraction aux règlements de la boucherie;
- 3 pour défaut de balayage;
- 1 pour dépôt sur la voie publique;
- 9 pour bruit et tapage injurieux et nocturne;
- 2 pour infraction aux règlements sur la police des mœurs.

### ARMÉE TERRITORIALE.

Sous ce titre : *La Solde des officiers*, on lit dans l'*Armée territoriale* :

« Nous apprenons, de source que nous avons tout lieu de considérer comme certaine, que M. le ministre de la guerre, ému des observations qui lui ont été présentées, relativement à la décision qui déterminait l'indemnité à allouer à MM. les officiers de l'armée territoriale que la revue d'appel oblige à des déplacements, aurait rapporté cette décision.

« Ces officiers seraient traités, pendant les jours où ils seront dans l'exercice de leurs fonctions militaires, exactement sur le même pied que les officiers de l'armée active, sous le rapport de la solde de leur grade, et jouiraient des mêmes immunités pour leur déplacement.

« Les intéressés apprendront avec plaisir cette nouvelle.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion du pèlerinage qui doit avoir lieu à Rocamadour dans les mois de mai, septembre et octobre prochains, il sera délivré chaque jour, pendant ces trois mois, des billets, aller et retour, de toutes classes, pour Rocamadour, avec réduction de 40 p. 0/0 sur le prix ordinaire des places. Ces billets ne donnent pas droit

à l'admission dans les trains-poste et les trains-express.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS.

Samedi, à midi, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 28<sup>e</sup> tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté en 1869 par la ville de Paris.

Il a été extrait, dans l'ordre suivant de la roue, quinze numéros qui ont droit aux lots ci-après :

Le n° 703706, 200,000 fr.  
Les quatre numéros suivants : 329030 — 174129 — 25954 — 521403; chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants : 119952 — 147526 — 79787 — 449857 — 121377 — 520565 — 181210 — 314074 — 570572 — 135595, chacun 1,000 fr.

La culture du tabac et le monopole de l'État.

La question des tabacs intéresse notre département au plus haut degré. Nous sommes heureux de publier, à la veille de la session du conseil général, un rapport que M. de Lambertier, ancien député du Lot, a présenté le 28 décembre 1875, à l'ancienne Assemblée nationale, au nom de la commission des tabacs.

Grâce à l'enquête ordonnée par la Chambre des députés le 16 février 1835, la Régie des Tabacs sauva son monopole violemment attaqué alors.

Elle en a démontré depuis toute l'excellence par les bénéfices qu'elle en a retirés et qui, cette année, s'élèveront nets à plus de 250 millions.

Vous avez voulu savoir néanmoins si la façon dont elle exploite ce beau domaine ne serait pas susceptible d'améliorations, et, par l'article 4 de la loi du 22 décembre 1872, que j'avais eu l'honneur de vous proposer d'accord avec M. le ministre des finances, vous avez voté la nomination d'une Commission chargée de procéder à une nouvelle enquête.

C'est au nom de cette Commission que je viens vous entretenir des achats de la Régie.

Mon travail sera divisé en deux parties. La première contiendra l'exposé des divers modes d'approvisionnements de la Régie. La deuxième vous fera connaître les modifications dont votre Commission propose l'adoption.

PREMIÈRE PARTIE.

La Régie s'approvisionne en France, en Algérie et à l'étranger.

Voici tout d'abord comment elle procède en France :

Elle fait désigner par le ministre des finances les départements dans lesquels la culture des tabacs sera autorisée, et la quantité d'hectares que chacun d'eux pourra y consacrer.

Dans les mois d'octobre ou de novembre, suivant les régions, aux jours annoncés d'avance, un employé se rend dans les communes entre lesquelles les préfets ont réparti cette quantité, et reçoit la déclaration de tous les propriétaires qui veulent profiter de l'autorisation.

Une Commission, composée du préfet ou d'un de ses délégués, président; du directeur des contributions indirectes; d'un agent supérieur du service de culture; d'un membre du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement y résidant, non planteur, examine les déclarations, les admet, les réduit ou les rejette.

Nous ne parlerons pas de toutes les dispositions réglementaires auxquelles les planteurs sont soumis depuis le jour où ils disposent leurs semis, de l'interdiction d'y semer d'autres graines que celles qui sont distribuées par les agents de la Régie, de l'obligation d'avoir détruit les semis à une époque déterminée, du mode de plantation à suivre, de l'alignement à observer, de la distance à garder entre les pieds, de leur nettoyage, épamprément et ébourgeonnement.

Mais nous signalerons les deux inventaires qui sont ordonnés; le premier, pour reconnaître, avec la superficie des terrains cultivés en tabac, la quantité des plants; le second, pour constater le nombre de feuilles qui doivent être mises à la charge du planteur.

Celui-ci doit, en conséquence, se préoccuper de ces inventaires et réclamer une contre-vérification immédiate, dans le cas où le nombre des pieds et surtout celui des feuilles ne seraient pas exacts.

Il doit aussi, en cas d'accident survenu depuis le dernier inventaire, faire constater la quantité de

feuilles qu'il a perdues dans le champ ou dans le séchoir.

Pour tenir lieu aux planteurs du déchet que leurs récoltes peuvent éprouver dans le cours des manutentions, entre l'époque de la cueille et celle de la mise en manoque, il leur est alloué une déduction d'une certaine quantité de feuilles dont le taux est fixé par des arrêtés préfectoraux pris quelques jours avant la livraison.

Le jour de cette livraison, les tabacs, apportés au magasin dans les conditions indiquées par les règlements, sont classés par une Commission composée de cinq experts directement nommés par les préfets, sans proposition ni désignation de candidats de la part des planteurs et comprenant l'entreposeur et le contrôleur du magasin.

Ils sont classés en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> qualité, en surchoix, en tabacs non marchands, ou rejetés.

Pour cette opération, les experts doivent avoir sous les yeux des types échantillons qu'ils ont formés eux-mêmes au moyen d'une certaine quantité de feuilles tirées des récoltes de douze planteurs choisis par le directeur de culture dans la circonscription, comme ayant les meilleurs tabacs.

Les tabacs ainsi classés sont pesés, par quantité, sous la surveillance d'un expert suppléant. En cas d'insuffisance de dessiccation, ou de mélange de corps étranger, il est déduit de leur poids, à titre de réfaction, une quotité arbitraire par la Commission d'expertise, et ils sont payés aux prix portés, pour chaque classe, dans un tarif arrêté par le ministre des finances.

Sur le montant des livraisons, on opère une retenue de un centime par chaque kilogramme de tabac livré et donnant lieu à paiement. Le produit de cette retenue est employé au paiement des frais d'expertise et autres dépenses parmi lesquelles figurent les indemnités aux planteurs pour dommages causés par la grêle, notamment.

Le compte des feuilles dont chaque planteur était tenu, comme on vient de le voir, par le deuxième inventaire, est déchargé :

1<sup>o</sup> Des quantités de feuilles dont la perte a été dûment constatée;

2<sup>o</sup> De celles qui sont allouées pour déchet présumé par l'arrêté du préfet, dont on a déjà parlé;

Et, 3<sup>o</sup> des quantités apportées au magasin, déduction faite de celles qui ont été rejetées, dans le cas où elles auraient été considérées comme frauduleusement produites.

Si l'addition des quantités qui précèdent donne un total inférieur à celles qu'accusait le deuxième inventaire, le planteur est constitué en manquant et tenu de payer le déficit, au prix de 8 fr. par kilogramme de feuilles. Chaque année, les règlements de culture déterminent le nombre de feuilles correspondant au poids d'un kilogramme.

Le planteur est immédiatement appelé à produire devant la Commission d'expertise ses explications qui sont consignées dans un procès-verbal dressé par cette Commission. Le contrôleur inscrit ses observations sur le même acte et le transmet au directeur de culture. Le directeur, après avoir signé ses propositions, adresse le procès-verbal au préfet avec les rôles de recouvrement afin que ce dernier rende ces rôles exécutoires. Cette formalité remplie, notification en est faite, sans frais, au planteur.

Celui-ci doit payer immédiatement la valeur des manquants, en conservant, pendant un mois, la faculté de se pourvoir devant le Conseil de préfecture, qui doit statuer sur la demande dans les deux mois.

Lors de la création du monopole, l'autorisation de cultiver le tabac, avait été accordée aux départements des Bouches-du-Rhône, de l'Ille-et-Vilaine, du Lot, de Lot-et-Garonne, du Pas-de-Calais, du Nord, du Bas-Rhin et du Var.

Elle fut retirée au premier et au dernier de ces départements en 1835; elle leur fut rendue en 1851, et elle a été successivement étendue, ensuite, aux départements des Alpes-Maritimes, de la Dordogne, de la Gironde, de l'Isère, des Landes, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, du Puy-de-Dôme, des Hautes-Pyrénées, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Vosges.

La suite au prochain numéro.

LA GELÉE DES VIGNES.

Nous avons fait connaître, par une dépêche télégraphique spéciale, dès le lendemain de la gelée des 13 et 14 avril les premières nouvelles parvenues à Paris. L'émotion, paraît-il, avait été trop grande. Il n'y a pas autant de mal

qu'on le craignait; néanmoins, plusieurs départements ont beaucoup souffert.

On lit dans le *Messenger du Midi* de Montpellier :

« L'abaissement subit de la température depuis deux jours et les gelées blanches qui en ont été la terrible conséquence, ont causé des ravages considérables dans nos campagnes.

« Les nouvelles qui nous arrivent de tous les points de notre région, nous informent que la gelée de nuit du 12 au 13 avril, et principalement celle du 13 au 14, ont à peu près emporté tout ce que le Phylloxera avait épargné de nos vignobles du Midi.

« Partout le mal est considérable : Mûriers, vignes, légumes, plantes de toute espèce, rien n'a été épargné par ce terrible fléau.

« Dans l'arrondissement de Montpellier, l'aspect des vignes est navrant, les bourgeons complètement brûlés par le froid sont noirs et penchent le long de la tige.

« A Gigeon, Pignan, Fabrègues, Courmonterral, les dégâts paraissent considérables. Les bas fonds et les terrains placés à l'abri du vent sont ceux qui ont le plus souffert.

« L'arrondissement de Béziers n'a pas été non plus épargné. La gelée a atteint d'une façon générale tous les vignobles de l'arrondissement.

« Les pertes sont considérables partout, mais les plaines de l'Hérault et de l'Orb ont particulièrement souffert.

« De Nîmes, on nous informe que la feuille de mûriers, les pommes de terre, les fèves, les pois et tous les légumes sont complètement brûlés par le froid.

« De Vauvert, on nous télégraphie que toutes les vignes avancées et principalement les aramons sont complètement emportés.

« La neige tombe du côté de Beaucaire.

« Comme on le voit, ce tableau n'est guère rassurant. »

Nous publierons de nombreux détails dans notre prochain numéro.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

Sur le compte-rendu par le ministre de l'intérieur des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de mars 1876, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après nommées :

LOT.

M. A. 1<sup>re</sup> classe. — De Pézel (Adolphe), ancien maire de Flaujac, propriétaire à Saint-Pierre-Toirac, 13 septembre 1875 : a opéré le sauvetage de trois personnes surprises par une crue subite du Lot, et qui s'étaient réfugiées sur un arbre.

AVEYRON.

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Domergue (Michel), couvreur à Espalion; septembre 1875 : a fait preuve de dévouement pendant les inondations.

Mentions honorables :

Salettes (Germain), propriétaire; Galdemar (Julien), clerc de notaire; Nayrolles (Joseph), couvreur, domiciliés à Espalion;

Septembre 1875 : belle conduite pendant les inondations.

GARONNE (HAUTE-)

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Bourniquel (Charles-Joseph-Auguste), professeur de calligraphie au lycée de Toulouse; juin 1875 : a fait preuve de dévouement pendant l'inondation.

Les monnaies gauloises.

On prépare en ce moment au ministère de l'instruction publique une exposition qui est destinée, croyons-nous, à faire une véritable révolution dans le monde des numismates. Il s'agit de la réunion en un même local de toutes les pièces de monnaies gauloises qui existent, éparpillées, dans le monde; on veut, paraît-il, par ce moyen arriver à fixer l'histoire de la numismatique des Gauls, qui est encore peu connue, et aussi éclairer d'un nouveau jour plus d'un point douteux de notre histoire. Une commission spéciale, présidée par M. de Sauley et composée de MM. Robert de Barthélemy, Chaubouillet, Muret et le baron de Watteville, vient d'adresser une circulaire à tous les détenteurs des monnaies gauloises, collections publiques ou privées, pour les inviter à vouloir bien adresser à la bibliothèque nationale toutes les médailles dont ils disposent. On fera un recensement général de toutes ces médailles, puis la commission publiera une histoire des monnaies et un mémoire sur les questions se rattachant à la numismatique gauloise. Elle dressera ensuite une carte

numismatique des Gauls.

La bibliothèque nationale possède déjà 18,000 monnaies gauloises. C'est sans contredit la collection la plus riche et la plus complète qui existe, puisque, dans cet appel fait à tous les numismates français et étrangers, on ne compte pas réunir plus de 700 médailles qui ne soient pas déjà sur son catalogue.

Dernières nouvelles

Versailles, 19 avril soir.

On assure que parmi les préfets récemment déplacés, sept refusent le nouveau poste qui leur a été assigné.

Le bruit de la démission de M. Lizot, préfet du Nord, est démenti; M. Lizot a pris simplement un congé temporaire.

L'appel des hommes de l'armée territoriale, fixé au dimanche 23 avril, a été reporté au dimanche 30 avril pour les cantons qui ont à élire dimanche prochain des conseillers généraux.

Il résulte d'une statistique dressée au ministère de l'intérieur que 301 députés et 127 sénateurs sont membres des conseils généraux.

Des dix conseils généraux qui avaient commencé leurs travaux, quatre ont déjà clos leur session. Ce sont ceux de l'Aube, du Doubs, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle.

M. Dindeau, le second candidat républicain à Saint-Amand (Cher), a retiré sa candidature en recommandant aux électeurs de voter pour M. Rollet.

Il se confirme que le parti bonapartiste n'opposera pas de concurrent au prince Napoléon dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Les nouvelles d'Orient sont favorables au point de vue de l'accord des trois empires, mais elles le sont beaucoup moins en ce qui concerne l'attitude des insurgés de la Serbie et surtout du Monténégro. Une dépêche de Moukhtar Pacha, rendant compte des récents combats contre les insurgés, accuse formellement le prince de Monténégro d'avoir pris cette fois ouvertement fait et cause pour l'insurrection, et déclare que 7,000 Monténégrins bien équipés et régulièrement organisés s'étaient joints aux insurgés pour le combat.

D'après des bruits répandus hier soir à Londres, le gouvernement des Etats-Unis songerait à l'annexion d'Haïti.

Bourse de Paris.

Paris, 20 avril 1876.

Rente 3 p. %	66.65
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	105.60

Bulletin de la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison de mars.

I. — Mémoires et Notices.

- Auguste Beaumier. — Itinéraire de Tanger à Mogador.
- D<sup>r</sup> Gustave Nachtigal. — Voyage dans l'Afrique centrale (1869-1874). Suite et fin.
- L'abbé Armand David. — Second voyage d'exploration dans l'ouest de la Chine 1868 à 1870 (suite et fin).
- J. Codine. — Découverte de la Côte d'Afrique depuis le cap Sainte-Catherine jusqu'à la rivière Great Fish (Rio Infante) et padrons plantés sur cette côte par les Portugais pendant les années 1474-1488 (suite et fin).

II. — Communications.

- Romanet du Caillaud. — Origine du nom de Tong King.
- William Martin. — Rapport de la section de comptabilité sur les comptes de 1875 et sur le budget de 1876.

III. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.  
Ouvrages offerts à la Société.

Cartes.

- A. Beaumier. — Voyages à la côte du Maroc, de Tanger à Mogador.
- Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

Si le « Théâtre Moral » n'existe pas de nom, il existe de fait. Deux ouvrages représentés en ce moment sur deux scènes différentes, par une même direction, se recommandent aux familles.

La Porte-Saint-Martin donne *Jean la Poste*, qui fut joué plus de six cents fois à Londres. Dans ce drame du célèbre auteur anglais Dion Boucicault, approprié pour la scène française par M. Eugène Nus, les sentiments les plus purs, l'honnêteté et le dévouement ressortent d'une action féconde en péripéties attachantes.

L'acte de l'évasion périlleuse du héros produit une très-grande impression et se déroule dans un admirable décor de Chéret.

Dumaine reste en possession du rôle qu'il a créé à la Gaité et qu'il remplit dans la perfection. Un autre rôle important retrouve aussi son interprète primitif, Perrin, qui lui donne une physionomie particulière.

La pièce, très bien montée, contient un divertissement d'une grande couleur locale, dans lequel une gigue est exécutée par plusieurs danseuses de Dublin.

Le *Tour du Monde*, dont le succès ne s'est pas ralenti un seul jour pendant 414 représentations consécutives, a dû céder la place, mais pour repaître sur un théâtre plus vaste encore que la Porte-Saint-Martin, et avec un plus grand déploiement de mise en scène.

Chaque soir le Châtelet est pris d'assaut par 3,500 personnes.

Cette vogue sans précédent s'explique surabondamment : la pièce de MM. d'Ennery et Jules Verne, d'un genre nouveau, curieuse à tous égards, amuse et intéresse au plus haut point ; elle est jouée avec un rare ensemble et montée merveilleusement.

De plus, le *Tour du Monde* ne contient pas une situation scabreuse, pas une expression choquante.

C'est par excellence une pièce dédiée aux familles.

**LES CHRONIQUES DE LANGU-DOC**

Revue du Midi, Historique, Archéologique, Littéraire et Bibliographique.

Sommaire du dernier n°

Histoire de la police de Nîmes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; mémoire inédit des maires et consuls, publié par M. A. de Lamotte, archiviste. — Le Journal de Malenfant, greffier au parlement de Toulouse : Condamnation à mort du duc Montmorency, détails inédits sur cet événement ; fac simile de la signature du président de Monrabat et de Cadilhae, rapporteur du procès ; les deux Schomberg ; condamnations de notaires faussaires ; débauches des étudiants de l'école de droit de Toulouse. Communication de M. Eugène Lapiere, archiviste-adjoint du département de la Haute-Garonne. — Institutions municipales du Languedoc avant 1789. Les vicissitudes du consulat à Vauvert.

Pièces fugitives. — Jugement sur la noblesse du Languedoc, généralité de Toulouse, par M. de Bezons, Familles dont les noms figurent dans cette onzième livraison : Goirau, Gothi, Goussens, Graves, Grégoire, Geiraud, Guerin, Hautpoul, Hébrail, Hébrard, Hélie, Hérard, Hunaud, Janin, Imbert, Inquands.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD, frères, 3, place Petit-Scol, Montpellier

**LE TOUR DU MONDE.** — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 79<sup>e</sup> livraison. (22 avril 1876). Texte : Croisières à la côte d'Afrique, par M. le vice-amiral Fleuriot de Langle. 1868. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de A. de Bar, A. Rixens, Th. Weber et E. Ronjat.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 176<sup>e</sup> livraison (15 avril 1876). — TEXTE : La

Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les tombeaux des empereurs Mings en Chine, par E. Lesbazeilles. — Coloration artificielle des fleurs, par H. Norval. — Mozart, par M. Mouzin. — Une croisière autour du monde par Belin de Launay. — Le Chincilla, par Mme Henriette Loreau.

Dessins de Lix, Sabatier, A. de Bar et Mesnel. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**LA NATURE, Revue des sciences.**

L'hirondelle de mer Moustac et son nid flottant, par R. — L'exploration de l'Australie de 1829 à 1873, par Ad.-F. de Foaertuis. — Nouveaux documents sur l'ancienne école aérostatique de Meudon, par G. Tissandier. — Traitement des aliénés par la lumière solaire. — La Terre végétale, par le Dr Z. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le Coracle du pays des Galles, par De la Blanchère.

**Les Colloques d'Erasmus.** — Nous avons encore à signaler parmi les beaux ouvrages de l'éditeur Jouaust, le second volume des *Colloques d'Erasmus* (format in-8°), nouvellement traduits par M. Victor Devalay, et ornés du beau portrait d'Erasmus d'après Holbein, et de jolies vignettes gravées à l'eau-forte par J. Chauvet et placées en tête de chaque colloque.

On peut dire que, jusqu'à ce jour, il n'existait pas de bonne traduction des *Colloques*. Celle de Gueudeville (1720) est des plus médiocres, et celle de Dumas (1762, réimprimée incomplètement en 1817), ne vaut guère mieux. Jamais livre, lors de son apparition, n'a eu cependant une vogue plus grande que celle qui accueillit les *Colloques* en 1518. Il en fut alors imprimé jusqu'à vingt-quatre mille exemplaires de suite, ce qui était un chiffre énorme pour l'époque. C'est un ouvrage des plus piquants, d'une latinité excellente, fort élégant de style, d'une verve caustique, rempli de finesse et de traits, et d'un dialogue aussi ferme que spirituel. M. Jouaust, qui nous a déjà donné une si parfaite réimpression de l'*Éloge de la Folie*, nous devait ce second ouvrage d'Erasmus, qui demeure, avec le premier, son plus haut et son meilleur titre de gloire. On sait, en effet, que ces *Colloques*, dont plusieurs datent du moment le plus brûlant et le plus passionné des querelles religieuses, eurent une influence considérable sur les esprits et servirent singulièrement au développement de leur indépendance et à celui de la libre pensée. La Sorbonne leur fit l'honneur de sa censure, et ce fut une raison pour que le public d'alors les recherchât encore davantage.

La Librairie des Bibliophiles n'a encore mis en vente que les deux premiers volumes des *Colloques* ; le troisième paraîtra prochainement. Je ne m'attendrai pas bien longuement sur la valeur typographique et bibliographique de la nouvelle édition : elle ressemble à toutes ces belles publications en 8°, dont la fortune est faite, et qui sont l'honneur de la Librairie des Bibliophiles.

**Journal des Jeunes Mères (3<sup>e</sup> ANNÉE).**

Sommaire du n° du 15 Avril 1876.

Texte : La Semaine révolutionnaire, par H. Guillaumot. — L'introuvable, par B. de P. — Esquisses de Rome nouvelle, par H. Calhiat. — Le Fauteuil de paille, par A. de Besancenot. — Nos Gravures : Le meilleur remède ; Les Moines mendians en Espagne, par G. de C. — Causerie littéraire, par Leblanc. — Chronique Générale, par F. de Collonges. — Petite Gazette, par M. de Veyles. — Quelques Pensées, par A. Z. — Calendrier récréatif.

Gravures : Le meilleur remède. — Les moines mendians en Espagne.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (15 AVRIL 1876)

Le bassin du Rhône à l'époque quaternaire, par

MM. Chantre et Lartet. — Les Universités de l'Europe en 1876, par M. G. Degaino. — Des carbures térébenthiques et de leurs isomères, par M. Riban. — Les études lithologiques en France, par M. Douvillé. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Correspondance. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (15 AVRIL 1876).

M. Victor Cherbuliez, par M. Charles Bigot. — La géographie physique appliquée à l'étude de la politique, par M. Ludovic Drapeyron. — La littérature hollandaise au XIX<sup>e</sup> siècle, par Léo Quesnel. — Un récit inédit de la bataille de Leizig. — Causerie littéraire. Notes et impressions, par X\*\*\*. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 15 fr. — Un an : 25 fr

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr

**SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**

(Société anonyme au capital de 80 millions)

**ÉMISSION**

de 228,746 Obligations de 120 Francs

RAPPORTANT 6 FRANCS PAR AN ET REMBOURSABLES AU PAIR EN 10 ANS PAR TIRAGES AU SORT, À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877.

**I. — SOUSCRIPTION**

Le Crédit Mobilier met en souscription publique 95,000 obligations soit un nombre égal aux obligations 3 0/0 de la C<sup>e</sup> Immobilière qu'il possède ou dont il a la disposition.

Le prix d'émission est de 110 Francs.

(Jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1876)

Payables : 25 francs en souscrivant, 35 francs à la répartition, 50 francs le 1<sup>er</sup> juin 1876, avec faculté d'escompte à 5 0/0.

**II. — ÉCHANGE**

Le solde, soit 133,746 obligations, est mis à la disposition exclusive des porteurs des 133,746 obligations 3 0/0 de la C<sup>e</sup> Immobilière qui sont en circulation dans le public.

Échange titre contre titre et sans soule.

**EXPOSÉ**

Les obligations sont offertes en échange et pour l'achat des droits des 228,746 obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière en liquidation. — Elles sont destinées à remplacer par un titre nouveau, jouissant d'un intérêt fixe et d'un remboursement déterminé, les anciennes obligations de la C<sup>e</sup> Immobilière, qui n'ont rien reçu, ni comme intérêt ni comme capital, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1870, et qui sont soumises à tout l'aléa de la liquidation.

**GARANTIES**

Chaque obligation nouvelle est garantie, comme intérêt et remboursement :

1<sup>o</sup> Par l'actif total du Crédit Mobilier ; 2<sup>o</sup> Par le dépôt, avec affectation spéciale, au Comptoir d'Escompte de Paris, d'une obligation 3 0/0 correspondante de la C<sup>e</sup> Immobilière.

Les répartitions provenant de la liquidation de la C<sup>e</sup> Immobilière, sous déduction des 6 francs d'intérêts payés, seront intégralement consacrés à l'amortissement des titres. En cas d'insuffisance de ces répartitions, le Crédit Mobilier s'engage à achever l'amortissement, de ses propres deniers, à la fin de

la 10<sup>e</sup> année, soit le 2 janvier 1886, au plus tard. Chaque obligation nouvelle porte la signature d'un délégué du Comptoir d'Escompte de Paris, constatant le dépôt d'une obligation 3 0/0 correspondante de la Compagnie Immobilière.

La Souscription et l'Échange auront lieu

**A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**

15, place Vendôme, à Paris

Les Mercredi 19 et Jeudi 20 Avril 1876

LA COTE SERA DEMANDÉE DÈS LA RÉPARTITION

On peut, dès à présent, envoyer par correspondance le montant des souscriptions et les anciennes Obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière à échanger.

HERNIES, GOUTTE, HÉMORROÏDES, MALADIES DE LA VESSIE. En écrivant à Dompierre-Saintes.

**AU PETIT S<sup>t</sup>-THOMAS.**

NOUVEAUTÉS.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur d'annoncer les dames de Cahors et de l'arrondissement, que M. M. Petit et Bonnet (M<sup>me</sup> Francis successeur) rue du Parc, Cahors, a cessé de les représenter. Ils les prient de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement au Petit S<sup>t</sup>-Thomas à Paris.

Envoi franco au-dessus de 25 francs

Une superbe planche en double format réunissant les six tableaux et les principaux costumes de *Jeanna d'Arc*, l'œuvre nouvelle de M. Mermet, qui vient d'être représentée à l'Opéra : voilà ce que tout d'abord a fixé notre attention dans le numéro que l'*Univers illustré* publie cette semaine. En tête du même numéro nous voyons la souscription des chevaux à la caserne de la Pépinière ; plus loin, une série de gravures d'un vif intérêt, consacrées au voyage du prince de Galles dans l'Inde ; puis la revue comique du mois, douze dessins pleins de verve et d'esprit, par Cham ; la reproduction d'un remarquable tableau de M. Charles Delort, intitulé : *L'Embarquement de Manon Lescaut*. — Rébus, problème d'échecs.

On voit combien ces gravures sont intéressantes et variées. Quant à la partie littéraire, elle est à la hauteur de la partie artistique, et, par sa scrupuleuse moralité, elle fait de l'*Univers illustré* le véritable journal de la famille.

Nous rappellerons qu'en ce moment l'*Univers illustré* offre à ses abonnés une prime entièrement gratuite consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

**ACHETEZ vos MONTRES**

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez **A. ROBERT**, Fab<sup>l</sup>

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>s</sup> gratuits et fr<sup>co</sup>

Pour tous les articles et extraits non signés,

Le propriétaire-gérant A. Layton.

**VALS (ARDÈCHE)**

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine : **Saint-Jean.** Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.

**Magdeleine.** Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.

**Précieuse.** Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.

**Désirée.** Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.

**Rigolette.** Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.

**Dominique.** Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sans risque de fausse distribution et ses conséquences.

**DIGESTIONS ARTIFICIELLES**  
**VIN**  
BI-DIGESTIF DE  
**CHASSAING**  
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION  
**12 ans de succès**  
contre les  
DIGESTIONS DIFFICILES  
OU INCOMPLÈTES,  
MAUX D'ESTOMAC,  
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,  
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,  
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,  
CONVALESCENCES LENTES,  
VOMISSEMENTS...  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6  
se trouve dans les principales pharmacies.

**Hernies, Goutte, Hémorroïdes, Maladies de la Vessie**

En écrivant à Dompierre-Saintes (Charente-Inférieure), à M. le Dr PAQUIER de la faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces maladies. (aff. anchir.)

**MALADIES de la VESSIE**

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2f. et 4f. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1<sup>o</sup> 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 45, Paris.

**OUVRAGES DE M. HENRI NADAL**

**Un Mot sur le Suffrage universel**

in-8° (édition épuisée).

**Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)**

**La prochaine Loi électorale**

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

**GRANDEUR ET DÉCADENCE**

in-8°. — Prix : 75 cent.

**2 FRANCS PAR AN** L'ÉCLAIREUR FINANCIER Paraisant tous les Dimanches **2 FRANCS PAR AN** Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

**PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG**

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez Pinventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

**OCCASION**

**A VENDRE**

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

**GRANDS MAGASINS**

**TOUR S<sup>t</sup>-JACQUES**

88, rue de Rivoli, Paris.

**MISE EN VENTE**

des Nouveautés d'Été

et de GRANDES OCCASIONS

Les propriétaires des Magasins de la TOUR SAINT-JACQUES, ont l'honneur de rappeler à leur clientèle des départements et de l'étranger qu'ils expédient franco, comme par le passé, les Collections d'échantillons les plus complètes, ainsi qu'un Catalogue illustré des principaux modèles de Confections et Costumes de la Saison.

Expédition franco de toute marchandise à partir de 25 francs.